

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 9	<b>Séance du 07 octobre 2022</b>
<b><u>Présents :</u></b> 7	L'an deux mille vingt-deux et le sept octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 07 octobre 2022, s'est réunie sous la présidence de
<b><u>Votants:</u></b> 7	<b><u>Sont présents:</u></b> Jean-Paul BRISSON, Pierre-Jean GRZELAK, Denis JACOB, Fabienne LEJEUNE, Nicolas LIBERT, Christine MAGINOT, Francois MAZELIN
	<b><u>Représentés:</u></b>
	<b><u>Excuses:</u></b> Laurelia BIQUELIN
	<b><u>Absents:</u></b> Jean-Louis CHIQUEL
	<b><u>Secrétaire de séance:</u></b> Christine MAGINOT

---

Objet: Choix du maître d'oeuvre pour l'enfouissement des réseaux - 2022 021

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les propositions de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs TRANCHE 3 :

- retient l'entreprise SETRS
- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'oeuvre

Objet: destination des coupes - 2022 022

Après avoir délibéré le conseil municipal décide :

**-Exploitation en régie de la totalité des arbres de futaie, des houppiers, du taillis, des petites grumes et des arbres de qualité chauffage de la parcelle n° 5**

Le conseil municipal demande l'assistance de l'ONF pour effectuer le cubage et le lotissement des bois destinés à la vente.

**-La délivrance à la commune des arbres de qualité chauffage de la parcelle 30**

L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité de 3 garants :

M BRISSON Jean-Paul, M LIBERT Nicolas et M CHIQUEL Jean-Louis

Conformément aux articles L 145-1 et L 145-2 du Code forestier, le conseil municipal fixe :

- le mode de partage par feu/par habitant/par feu et par habitant (1)
- le délai d'abattage et débardage au 30/10/2024

Objet: Saint Nicolas - 2022 023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- décide de proposer un spectacle aux enfants de la commune pour la Saint-Nicolas
- retient la société "ART PRODUCTION" pour le spectacle
- autorise le Maire à signer le contrat avec la société

Objet: plantation de haies - 2022\_024

Le maire présente au conseil municipal l'idée de planter des haies le long de l'ancienne voie ferrée.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Est favorable à la plantation de haies
- Mandate Meuse Nature Environnement pour monter le dossier et le présenter au conseil municipal

Objet: Classement d'une parcelle en chemin rural - 2022\_025

Le conseil municipal décide de classer la parcelle A 1028 en chemin rural. Cette parcelle dessert 9 propriétaires.

Questions diverses :

- Gravillonnage rue de la Fontaine : ce point sera porté en discussion lors du budget 2023.
- Monsieur JACOB Denis demande à monsieur le maire pourquoi le coffret électrique devant chez monsieur Coné n'est pas contre le mur. Le Maire répond que l'emplacement des coffrets a été vu entre le maître d'œuvre, l'entreprise et les riverains.

La séance est levée à 20h00.